

22. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Lettre d'engagement pour une facilité de crédit

Le 23 novembre 2021, la société a conclu une lettre d'engagement contraignante avec une institution financière canadienne afin d'obtenir une facilité renouvelable garantie par des actifs d'un montant maximal de 115 000 \$. Cette facilité engagée sera utilisée pour financer tout montant payable par la société aux termes du plan d'arrangement en vertu de la LACC, pour remplacer le prêt débiteur-exploitant et pour financer les activités courantes de la société.

Plan d'arrangement en vertu de la LACC

Le 26 novembre 2021, la société a obtenu l'autorisation de la Cour de déposer son plan d'arrangement (le « plan ») en vertu de la LACC et de convoquer une assemblée des créanciers qui se tiendra le 21 décembre 2021. Le plan prévoit que la société distribuera un montant total de 95 000 \$ à ses créanciers en règlement complet et définitif de toutes les réclamations visées par le plan.